

SÉANCE DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 11 FEVRIER 2021

2021 - 04 PLAN EGALITE FEMMES / HOMMES AU SYDELA

L'an deux mille vingt et un, le Jeudi 11 Février, le Comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courriel du 4 février 2021, s'est réuni dans les locaux du SYDELA (44), sous la présidence de Raymond CHARBONNIER, Président en exercice.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 24

Délégués présents : 20
Votants : 19

Titulaires présents :

Monsieur Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire
Monsieur Frédérick DUNET, délégué du collège électoral de la Presqu'île de Guérande - Atlantique
Monsieur Denis LAPADU-HARGUES, délégué du collège électoral de La Presqu'île de Guérande – Atlantique
Monsieur Jean-Paul ALLANIC, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire
Monsieur Régis MOESSARD, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire
Monsieur Jean-Pierre BELLEIL, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis
Monsieur Henri RABERGEAU, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis
Monsieur Maurice BOUHIER, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire

Délégués titulaires présents (visioconférence) :

Monsieur Dominique DAVID, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grand Lieu
Monsieur Didier MEYER, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo
Monsieur Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral d'Estuaire et Sillon
Monsieur Florian BOYERE, délégué du collège électoral de Pays de Redon
Monsieur Pascal PAILLARD, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire
Madame Laurence GUILLEMIN, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres
Monsieur Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la Région de Blain

Délégués titulaires absents :

Monsieur Laurent ROBIN, délégué du collège électoral de de Sud Retz Atlantique (excusé)
Monsieur Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la Région de Nozay (excusé)
Monsieur Dominique GEFFRAY, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval (excusé)
Monsieur Denis DUGABELLE, délégué du collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz
Monsieur Gaëtan LÉAUTÉ, délégué du collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz
Monsieur Sébastien CHAMBRAGNE, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo
Monsieur Sylvain LEFEUVRE, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres
Monsieur Philippe JOUNY, délégué du collège électoral de Pontchâteau et Saint-Gildas-des-Bois (excusé – pouvoir donné à M. Raymond CHARBONNIER)

Délégués suppléants présents :

Monsieur Sylvain DESCARPENTRIES, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval (remplace M. GEFFRAY)
Madame Laëtitia PELTIER, délégué du collège électoral de Sud Retz Atlantique (remplace M. ROBIN)
Monsieur Nicolas MAHE, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire
Monsieur Patrick CORBEL, délégué du collège électoral d'Estuaire et Sillon

Secrétaire de séance : Monsieur Frédérick DUNET

Affichage le 11 février 2021

Accusé de réception en préfecture
044-200014926-20210211-2021-04-DE
Date de télétransmission : 11/02/2021
Date de réception préfecture : 11/02/2021

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Considérant que la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 a introduit l'obligation, pour les collectivités territoriales de plus de 20 000 habitants, d'établir un plan d'action en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes visant quatre objectifs :

Évaluer, prévenir, traiter les écarts de rémunération

Garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux corps et cadres d'emploi

Favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle

Prévenir et traiter les discriminations, actes de violences, de harcèlement moral ou sexuel et les agissements sexistes

Considérant qu'en tant que collectivité assimilée à une commune de 80 000 à 150 000 habitants, le SYDELA doit établir son plan d'égalité femmes / hommes,

Considérant qu'il a été transmis à l'ensemble des élus au Comité, le rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes au SYDELA pour l'année 2020 – ci-après annexé à la présente délibération,

Considérant qu'un avis favorable a été donné par la Commission de travail « Administration – Finances – Ressources Humaines » ainsi que par le Comité technique ;

Le Comité syndical, décide, à l'unanimité :

- **De prendre acte du rapport portant sur l'égalité entre les femmes et les hommes au SYDELA, a été transmis et débattu lors du Comité syndical du 11 février 2021,**
- **De constater, sur la base dudit rapport, qu'il n'y a pas de pertinence à mettre en place un plan d'action spécifique,**
- **De prévoir un volet relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes dans le diagnostic des RPS à établir en 2022 afin d'identifier le cas échéant des écarts ou anomalies qui ne seraient pas détectés par la seule analyse quantitative des données statistiques**

**Le Président,
Raymond CHARBONNIER**

